

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2026

<p>Nombre de Conseillers En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 7 Présents : 20 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de MARCHIENNES s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire de la Commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins 5 jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p>Date de la convocation 10/04/2026 Date d'affichage 10/04/2026</p>	<p>ETAIENT PRESENTS : Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Serge BEAREZ, Régis NOTOT, Eric RENARD, Antoine HALLUIN, Fabrice HOURIEZ, Eloi LEMAIRE, Mmes Carole HURIAU, Cathy NOTOT-GOS, Catherine KOPEC, Frédérique FERREIRA, Sylvie ROUSSELLE, Sandrine SPARTY, Dominique LUPINO, Agathe MASTROMONACO, Pascale LECLEIRE, Christine MASSET.</p> <p>ETAIENT ABSENTS : 0</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : 7 Valérie GOUPY à Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU à Claude MERLY, Quentin BERNARD à Cathy NOTOT-GOS, Raymond WOLICKI à Régis NOTOT, Mélanie DELANNOIS à Donato MIRAGLIA, Gwendoline GARCIA à Philippe DESCHODT, Jean-Claude LEYNAERT à Eloi LEMAIRE. Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Agathe MASTROMONACO</p>

Délibération n° 2026/47/CM/ND

Objet : Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (50 %) au tableau des effectifs

Préambule

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune de Marchiennes.

Dans le cadre d'une réorganisation des services administratifs, la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe (Cat. C), à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service fixée à 18 heures 30.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.311-1, L313-1 et suivants,

Considérant la nécessité de renforcer le service administratif dans le cadre de la réorganisation des services,

Il est proposé de créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe (catégorie C), à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 18 heures 30, à compter du 1^{er} juin 2026.

Cet emploi a vocation à être pourvu par un fonctionnaire.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 18 heures 30, à compter du 1^{er} juin 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi ;
- D'inscrire la dépense correspondante au budget de l'année 2026 ;
- Et, d'autoriser Monsieur MERLY Claude, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal : **Unanimité** Majorité
Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Certifié conforme,

Ainsi fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

La secrétaire de séance,
Conseillère municipale
Agathe MASTROMONACO



Le président de séance,
Le Maire,
Claude MERLY

